



Le Conseil Régional
des Personnes Accueillies / Accompagnées

OCCITANIE



Être humain !



Fédération
des acteurs de
la solidarité
OCCITANIE



3919
appel anonyme et gratuit

Communiqué de presse du 4 octobre 2023

ALERTE N°10 : REMISES A LA RUE DES PERSONNES HEBERGEES A L'HÔTEL, UN BILAN ALARMANT

Depuis le mois de mai 2023, l'Etat a mis fin à la prise en charge à l'hôtel de nombreuses familles et personnes, dans le cadre d'une politique de réduction des nuitées hôtelières. Nous avons alerté sur cette situation tout l'été. Au lendemain de la présentation du Pacte des Solidarités 2023-2027 et au terme de la période estivale, il est temps de dresser un bilan de la situation toulousaine.

Depuis le mois d'avril 2023 :

262 ménages, **soit 760** personnes (dont **338** enfants) ont reçu un courrier de fin de prise en charge à l'hôtel.

Parmi elles, **492** personnes dont **225** enfants ont été remises à la rue sans solution alternative.

Par ailleurs, quotidiennement ce sont en moyenne près de **235** demandes d'hébergement au « 115 » qui sont non pourvues. Sur la semaine du 25 septembre au 1^{er} octobre, cela a concerné en moyenne **145** familles différentes, soit **548** personnes différentes dont **287** personnes mineures (dont **58** enfants de moins de 3 ans, dont **14** de moins de 1 an). Rappelons aussi que la Haute-Garonne figure parmi les départements où il a y eu le plus de personnes en famille en demandes d'hébergement non pourvues.

Il est également important de dénoncer la situation particulièrement alarmante des femmes : En un mois, les demandes non pourvues auprès du 115 de femmes ont augmenté de 50%, passant de 100 à 150 personnes différentes.

Pouvons-nous accepter que des enfants soient laissés ou remis à la rue quand on sait que la rue constitue un environnement hostile et violent, les privant de conditions de vie dignes et sécurisantes et de leurs droits fondamentaux (en matière d'éducation, de santé, de protection, ...) ?

Devons-nous nous résigner à laisser des femmes à la rue et les exposer au risque fort d'agression ?

Pouvons-nous tolérer que, malgré les mobilisations associatives et des décisions du tribunal administratif favorable aux familles, ces pratiques illégales de l'Etat perdurent, que le droit à l'hébergement continu d'être bafoué et génère ainsi des conditions d'extrême précarité pour les familles ?

A ceci nous répondons NON !

C'est pourquoi, plusieurs associations (FAS, FNSF, FAP, MdM, Secours Catholique, DAL31, UTOPIA 56) viennent de lancer un recours contentieux et un référé de suspension contre M. le Préfet de Haute-Garonne et le processus de remise à la rue sans solution de personnes hébergées jusque-là en hôtel pour qu'enfin le droit des personnes soit reconnu et appliqué, et leur dignité préservée !

Premiers soutiens :

Contacts presse :

Collectif Inter Associations Toulouse : Genevieve GENEVE, Co-coordinatrice, 06 15 38 07 32

Fédération des Acteurs de la Solidarité : Anne Claire HOCHEDL, Déléguée Régionale, 06 12 94 32 58

URIOPSS : Nolwenn RIVIERE, Conseillère technique LCE, 06 66 62 92 34,

CEDIS (Collectif Entraide et Innovation Sociale) : Thomas Couderette, CO fondateur 06 01 79 45 72